	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-454

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2024-454

**Réseau de chaleur du Haillan - Convention pour la mise en place de moyens de production de chaleur provisoires entre Bordeaux Métropole et la ville du HAILLAN -
Décision - Autorisation**

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2018-937 du 21 décembre 2018, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé la création d'un réseau de chaleur sur les communes d'Eysines et du Haillan en gestion directe avec recours à un Marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de ce réseau.

Ce réseau présentait, dès l'origine, une faible densité qui le rendait économiquement fragile.

L'échec de la commercialisation sur une branche du réseau, ainsi que l'important retard de projets urbains ont fortement remis en cause le projet technique ainsi que l'équilibre économique du projet, d'autant que les coûts ont connu une forte dérive dans le contexte inflationniste des dernières années.

Ces évolutions substantielles interdisaient en l'état la poursuite du MPGP. Il a donc été acté, en accord avec la ville du Haillan, de résilier ce marché et de lancer une nouvelle étude de faisabilité, portant sur un réseau plus recentré sur le centre-ville du Haillan, incluant la ZAC, avec une nouvelle implantation de la chaufferie biomasse.

Cependant, le temps que Bordeaux Métropole entérine une nouvelle décision de faire et réalise ce projet recentré, certains bâtiments de la ville du Haillan (mairie et école), qui devaient se raccorder au réseau public, vont se trouver sans moyen de chauffage dès octobre 2024.

Bordeaux Métropole et la ville du Haillan, afin de solutionner ce problème, ont décidé de conventionner sur :

- la location d'une chaudière mobile biocombustible pour la mairie et l'école, estimée à environ 35 000 € HT/an durant 3 ans, les fluides restant à la charge de la ville,
- la réalisation par la ville du Haillan des travaux préparatoires nécessaires à la mise en place de cette chaudière mobile (dalle béton, clôture de séparation, raccordements électrique, eau, chauffage) et leur remboursement par Bordeaux Métropole, estimés à environ 30 000 € HT,
- la pose de 2 canalisations en attente, par la ville du Haillan, et leur remboursement par Bordeaux Métropole, estimé à environ 30 000 € HT,
- la fourniture et la mise en place d'une chaudière d'occasion (coût estimé à environ 37000 € HT) pour l'Entrepôt, salle de spectacle municipale située à proximité de la mairie, qui devait également être raccordée au réseau de chaleur initial, les fluides restant à la charge de la ville.

La convention entre Bordeaux Métropole et la ville du Haillan figure en annexe de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération n°2018-937 du 21 décembre 2018 relative à la création d'un réseau de chaleur sur les communes d'Eysines et du Haillan,

Entendu le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient de fournir les moyens de production de chaleur provisoire à la ville du Haillan, le temps que Bordeaux Métropole réalise le nouveau projet de réseau de chaleur public pour permettre le raccordement des bâtiments indiqués,

DECIDE

Article 1 : d'élaborer une convention relative à la mise en place de moyens de production de chaleur ci-annexée entre Bordeaux Métropole et la ville du Haillan,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention ci-annexée définissant les obligations respectives de Bordeaux Métropole et de la ville du Haillan,

Article 3 : de mettre en recouvrement, chaque année, auprès de la ville du Haillan, la somme acquittée par Bordeaux Métropole correspondant à la fourniture d'énergie permettant à la chaudière mobile de fonctionner,

Article 4 : de rembourser les sommes acquittées par la ville du Haillan pour les travaux préparatoires nécessaires à la mise en place de la chaufferie mobile et la pose des canalisations en attente,

Article 5 : d'imputer les dépenses et les recettes liées à cette convention sur le budget principal.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claudine BICHET</p>
---	--